

Procès-verbal de réunion de la commission économique du Parlement européen (Bruxelles, 22 et 23 octobre 1970)

Légende: Les 22 et 23 octobre 1970, lors de la réunion de la commission économique du Parlement européen, Raymond Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes, s'exprime au sujet des travaux en cours sur l'Union économique et monétaire de la Communauté et expose les grandes lignes du marché de l'euro-dollar.

Source: Commission économique – Procès-verbal de la réunion des 22 et 23 octobre 1970, PE 25.665. Bruxelles: Parlement européen, 13.11.1970. 15 p.

Copyright: (c) Parlement européen

URL:

http://www.cvce.eu/obj/proces_verbal_de_reunion_de_la_commission_economique_du_parlement_europeen_bruelles_22_et_23_octobre_1970-fr-95deab1c-a783-4257-bc24-5b1b5ebbc223.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2012

PARLEMENT EUROPÉEN

PE/II/PV/70-12

COMMISSION ECONOMIQUE

PROCES-VERBAL

de la réunion

des 22 et 23 octobre 1970

Palais des Congrès
BRUXELLES

S o m m a i r e

	<u>Pages</u>
1. Adoption du projet d'ordre du jour (PE 25.492)	2
2. Adoption du procès-verbal de la réunion des 28 et 29 septembre 1970 (PE 25.446)	2
3. Lèèvement de l'union économique et création de l'union monétaire. Examen et adoption d'un projet de rapport intérimaire (PE 25.221/rév.) - Rapporteur : M. Bousch	2
4. La situation conjoncturelle - Exposé de M. Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes	4
5. Le marché de l'euro-dollar - Exposé de M. Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes	4
6. Mémoire sur la politique industrielle de la Communauté (doc. 15/70) Examen d'un projet de rapport (PE 25.495) - Rapporteur : M. Springorum	5
7. Constitution du patrimoine des travailleurs - Exposé de M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes	6
8. Les règles de concurrence et la position des entreprises européennes dans le Marché commun et dans l'économie mondiale. Exposé de M. Borschette, membre de la Commission des Communautés européennes	6
9. Réforme de l'agriculture (doc. 45/70) Report du premier échange de vues; rédacteur de l'avis à l'intention de la commission de l'agriculture : M. Bersani	7
10. Fixation de la date et du lieu des prochaines réunions	7

ANNEXES : I - Texte de l'exposé de M. Barre sur le point 5 de l'ordre du jour

II - Feuille de présence

13 novembre 1970

PE 25.665

La séance est ouverte à 14 h 40, sous la présidence de M. Lange.

1. Adoption du projet d'ordre du jour (PE 25.492)

Le président annonce que M. Romeo ne pourra pas assister à la réunion, ni le 22 ni le 23, de sorte que l'examen des points 6 et 7 du projet d'ordre du jour doit être renvoyé à une réunion ultérieure.

Sur proposition du président, la commission décide d'examiner les points 9 et 10 avant le point 8.

Le projet d'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion des 28 et 29 septembre 1970 (PE 25.446)

Le président propose de formuler comme suit la troisième phrase de l'alinéa marqué par le premier tiret de la page 11 de ce procès-verbal (au paragraphe 10) : "Ces disparités structurelles pourront entraîner, dans certaines conditions, des modifications des cours de change; toutefois, cela devrait se faire avec l'accord de tous les Etats membres de la Communauté". La commission se rallie à cette proposition.

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est adopté.

3. Achèvement de l'union économique et création de l'union monétaire. Examen et adoption d'un projet de rapport intérimaire (PE 25.221/rév.) - Rapporteur : M. Bousch

Le rapporteur fait un bref commentaire de la version modifiée de son projet de rapport. Il attire l'attention de la commission sur le fait que le groupe Werner vient justement de publier son rapport définitif et qu'il est à prévoir que la Commission européenne présentera à très bref délai certaines propositions au Conseil. Il souligne qu'il n'a naturellement pas encore pu tenir compte, dans son rapport, de ces récents développements de la situation.

La commission autorise le rapporteur à faire état, lorsqu'il présentera son rapport au Parlement, du contenu des documents relatifs à la création de l'union économique et monétaire qui auront été publiés après l'adoption du rapport.

M. Barre, vice-président de la Commission européenne, fait ensuite le point des délibérations sur la création d'une union économique et monétaire.

Un échange de vue s'engage ensuite, auquel participent MM. Aigner, Burgbacher, Spénale, Barre, Oele, Artzinger, Mlle Lulling, M. Radoux, le rapporteur et le président. Il en résulte notamment ce qui suit :

- En sa qualité de président de la commission des finances et des budgets, M. Spénale déclare que cette commission conçoit, elle aussi, son avis comme un avis intérimaire;
- Certains membres déclarent ne pas être convaincus qu'il soit opportun de réduire à bref délai les marges de fluctuation. La majorité de la commission partage cependant le point de vue du rapporteur;
- Différents membres insistent pour que le traité soit dûment complété dès avant la fin de 1972, dans la mesure où l'exige la réalisation de l'union économique et monétaire.

La commission procède alors à l'examen, paragraphe par paragraphe, du projet de proposition de résolution. Interviennent dans la discussion MM. Aigner, Artzinger, Burgbacher, Oele, Califice, Bos, Riedel, Offroy, De Winter, Boersma, Springorum, Mlle Lulling, M. Bermani, le rapporteur et le président.

Paragraphe 1

La commission décide de formuler comme suit le début de ce paragraphe : "est d'avis que l'achèvement de l'union économique et la création d'une union monétaire constituent l'aboutissement logique ..."

Paragraphe 2

La commission décide de supprimer la fin de la phrase, à partir de "sans pour autant ..."

Paragraphe 5

La commission décide de parler non pas de modifier le traité, mais de le compléter.

Paragraphes 6 et 7

La commission décide de fondre ces paragraphes en un seul et de souligner au début du texte, que les mesures tendant au renforcement de l'intégration monétaire devront favoriser une évolution convergente des économies.

Paragraphe 8

Certains membres insistent pour que l'on formule cette idée en termes moins catégoriques. La commission décide de libeller ce paragraphe comme suit : "N'exclut cependant pas la possibilité, à relativement court terme, d'une réduction des marges de fluctuation des cours de change à l'intérieur de la Communauté";

Paragraphe 9

La commission décide de supprimer, au milieu de ce paragraphe, le passage faisant état de possibilités de "conséquences désintégrantées".

Paragraphe 10

La proposition de compromis de M. Bousch est adoptée, un seul membre ayant émis un vote négatif, et la commission décide de formuler comme suit la fin du paragraphe 10 : "... afin de les entendre sur les dispositions de la politique préconisée à l'échelon communautaire en vue de recueillir un assentiment aussi large que possible".

Paragraphe 13

Certains membres, estimant que la commission économique ne doit pas formuler trop de vœux à la fois, proposent de supprimer le paragraphe 13.

Par 9 voix contre 3 et 1 abstention, la commission décide de maintenir tel quel ce paragraphe.

Paragraphe 16

La commission décide de supprimer la fin de ce paragraphe, à partir de : "mettant au terme du processus ...".

Le projet de proposition de résolution est ensuite adopté par 14 voix contre 1 et 1 abstention.

4. La situation conjoncturelle - Exposé de M. Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes

M. Barre, vice-président de la Commission européenne, déclare qu'après l'exposé qu'il a fait le 29 septembre dernier devant la commission économique, il n'y a pas lieu de revenir sur la situation conjoncturelle dans la Communauté.

5. Le marché de l'euro-dollar - Exposé de M. Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes

M. Barre, vice-président de la Commission européenne, fait un exposé (voir annexe I).

6. Mémoire sur la politique industrielle de la Communauté
(doc. 15/70)

Examen d'un projet de rapport (PE 25.495) - rapporteur :

M. Springorum

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, commente le Mémoire de l'Exécutif sur la politique industrielle de la Communauté (cf. la communication aux membres PE 25.030).

o

o o

La séance est suspendue à 19 h 10 et reprise le 23 octobre à 9 h 20.

o

o o

M. Springorum, rapporteur, commente son projet de rapport. Il déclare que c'est de propos délibéré qu'il a négligé de traiter, dans son rapport, d'un certain nombre de points importants, afin de pouvoir accorder le maximum d'attention à quelques problèmes essentiels du point de vue politique.

Le rapporteur soumet à la commission la question de savoir s'il conviendrait de consulter des scientifiques et des représentants de l'industrie sur le Mémoire de la Commission.

MM. Burgbacher, Scoccimarro, Oele, Flämig, Artzinger, Offroy, Riedel, le rapporteur et le président participent au débat qui s'engage ensuite et d'où il résulte notamment ce qui suit :

- certains membres se montrent assez réservés au sujet de l'idée d'organiser une audition; si elle était néanmoins décidée, il ne faudrait mettre en discussion que des points très précis;
- il convient de noter que par rapport aux Etats-Unis, la consommation d'énergie par habitant est relativement faible dans la Communauté et que l'utilisation de l'énergie dans les Etats membres n'est pas toujours optimale;
- un membre demande que soient mis à l'étude les effets de la concentration économique sur la capacité industrielle de la Communauté;
- le projet de rapport n'est pas suffisamment explicite quant aux objectifs qui, de l'avis du rapporteur, devraient être assignés à la politique industrielle;

- 6 -

- Un membre estime que le rapport n'accorde pas une attention suffisante à la protection de l'environnement et aux problèmes de politique sociale;
- Le rapporteur est invité à étudier de plus près les problèmes inhérents aux petites et moyennes entreprises.

Le rapporteur est invité à présenter à la commission, lors de la réunion des 9 et 10 novembre prochain, un complément à son projet de rapport.

7. Constitution du patrimoine des travailleurs - Exposé de M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes

M. Coppé fait le point des travaux de la Commission européenne dans le domaine de la constitution du patrimoine des travailleurs (cf. la communication aux membres PE 25.839).

Un bref échange de vues s'engage ensuite, à l'issue duquel la commission décide de poursuivre la discussion en sa réunion des 9 et 10 novembre.

8. Les règles de concurrence et la position des entreprises européennes dans le Marché commun et dans l'économie mondiale. Exposé de M. Borschette, membre de la Commission des Communautés européennes

M. Borschette, membre de la Commission européenne, fait quelques remarques préliminaires. L'orateur souligne que la Commission s'efforce de définir plus exactement l'interprétation qu'il convient de donner à l'article 86. Elle envisage l'examen d'un cas témoin. Elle se base sur l'idée qu'une concentration qui constitue une entrave à une concurrence effective doit être considérée comme abusive et que partant, l'article 86 doit lui être applicable. L'Exécutif estime d'ailleurs qu'il s'imposerait d'arrêter, pour la Communauté, un texte législatif plus moderne et plus précis relatif aux concentrations.

M. Berkhouwer examine ensuite en détail les points dont à son avis, le deuxième rapport complémentaire sur la politique de concurrence devrait traiter. L'orateur présente notamment à la commission une proposition de compromis ^{tendant} à ce que la nouvelle résolution

- 7 -

n'insiste que sur la nécessité d'insérer, dans le traité de fusion, une disposition permettant, lorsque la situation l'exige, de recourir au moyen d'action que peut constituer le contrôle des concentrations.

Il serait ainsi fait droit au souhait de ceux qui estiment prématurée toute forme de surveillance.

Un échange de vues a lieu ensuite, auquel participent MM. Cele, Artzinger, Califice, Burgbacher, Borschette et le rappor-
teur.

Certains membres estiment que la proposition de M. Berkhouwer impliquerait le renvoi à un avenir éloigné de l'indispensable contrôle des concentrations; d'autres membres partagent l'avis du rapporteur.

La commission décide de poursuivre la discussion en sa réunion des 9 et 10 novembre.

9. Réforme de l'agriculture (doc. 45/70)

Report du premier échange de vues; rédacteur de l'avis à l'intention de la commission de l'agriculture : M. Bersani

M. Bersani ayant fait savoir qu'il ne pourrait assister à la réunion, il est décidé de renvoyer l'examen de ce point à une réunion ultérieure.

Fixation de la date et du lieu des prochaines réunions

La commission confirme son intention de se réunir les 29 et 30 octobre à Bolzano et les 9 et 10 novembre à Bruxelles.

Une session spéciale du Parlement étant prévue pour les 3 et 4 décembre, la réunion qui devait se tenir à ces mêmes dates n'aura pas lieu.

La séance est levée à 12 h 30.

Annexe ITEXTE DE L'EXPOSE DE MONSIEUR BARRE SUR LE POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR1. Indications fondamentales

- a) Euro-devises : dépôts bancaires libellés en une monnaie qui n'est pas celle du pays où la banque est établie.
- b) Système des euro-devises : ensemble des transactions qui sont faites à partir des dépôts définis ci-dessus et qui mettent en jeu des relations multiples d'emprunts/dépôts interbancaires; les transactions en dollars sont prépondérantes (90 %) et la place de Londres est celle où se concentrent ces opérations.
- c) Etapas de l'évolution : ce type de transactions est très ancien; il a connu un développement particulier à partir de 1958/59 (retour à la convertibilité) qui a tendu à s'amplifier sous l'effet de facteurs purement techniques (par exemple amélioration et intensification des communications ayant permis l'élimination de l'incidence sur les affaires internationales des fuseaux horaires) et d'autres facteurs (prépondérance de l'utilisation du dollar dans les relations internationales et différences entre pays dans la réglementation des opérations bancaires, développement des entreprises multinationales, etc.); la croissance de ce système a été particulièrement rapide ces dernières années, la mesure de son ampleur (voir ci-dessous) pose des problèmes difficiles.

2. Sources (déposants initiaux) et utilisations (utilisateurs finaux) des euro-devises

- Sources :
- a) certaines banques centrales (qui cependant agissent de préférence à travers les banques commerciales)
- b) pays de L'Est (initialement, avant la convertibilité, ce facteur a été d'une importance notable; il est devenu mineur aujourd'hui)
- c) banques commerciales dans la mesure où elles :
- transfèrent sur le marché des euro-devises des avoirs en dollars détenus auparavant sur le marché de New York, par exemple;

- convertissent en euro-devises des liquidités propres;
 - placent sur le marché les dollars obtenus sur base d'accords "swap" avec leur banque centrale;
- d) sociétés et particuliers, notamment les entreprises multinationales qui placent sur ce marché :
- une part de leur encaisse liquide
 - les recettes provenant des euro-émissions dans l'attente de leur utilisation.

Utilisations : a) banques commerciales et, dans une faible mesure, banques centrales (certaines de ces institutions ont fait appel à ce marché en temps de crise).

b) entreprises et particuliers notamment pour les motifs suivant :

- acquisition de liquidités au-delà des approvisionnements possibles dans le pays de résidence, notamment en raison d'une politique monétaire restrictive;
- financement du commerce international;
- spéculation sur l'or;
- financement d'achats spéculatifs de monnaies susceptibles d'être réévaluées par rapport au dollar.

3. Volume du marché

Méthode d'évaluation : sur base des données fournies par huit pays (1) concernant la position en devises de leurs systèmes bancaires, la BRI évalue le volume net du marché en éliminant notamment dans la mesure du possible les double-emplois résultant de dépôts successifs entre banques. A l'instar d'un bilan (actif-passif), ce volume net est censé correspondre à la fois à l'encours des créances des déposants initiaux et à l'encours des engagements des utilisateurs

(1) Pays de la C.E.E. + Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

finaux et ne permet pas de répondre à la question de savoir dans quelle mesure il y a création monétaire nette par le système lui-même. C'est là un point de controverse entre théoriciens dont beaucoup pensent que cette fonction de création est quantitativement importante, tandis que les praticiens tendent à la minimiser.

Evolution du volume du marché :

1959 - 1967 : accroissement rapide mais progressif; le volume net du marché passe de \$ 1,5 mrd à 16 mrd.

1968 - 1969 : gonflement extraordinaire : fin 1968 : \$ 30 mrd
fin 1969 : \$ 45 mrd.

La composante dollar a été de 25 milliards en 1968 et elle était de l'ordre de 37 milliards en 1969.

4. Raisons de la croissance et du développement du marché

N.B. Les éléments rappelés ci-dessous se réfèrent essentiellement au marché de l'Euro-dollar.

Raisons générales

- a) retour à la convertibilité en 1958 et intensification des transactions internationales de toutes sortes;
- b) craintes politiques (blocage des comptes) des banques centrales des pays de l'Est;
- c) d'une manière générale : les rendements plus élevés des dépôts et les coûts inférieurs des crédits sur ce marché (c'est-à-dire l'écart moindre entre taux d'intérêt créditeur et débiteurs).

Ceci tient notamment à :

- la réglementation bancaire aux Etats-Unis (Régulation Q) limitant la rémunération des dépôts à terme, pour des raisons de caractère socio-politique - marché des hypothèques et financements commerciaux notamment;
- la compétitivité des taux d'intérêt débiteurs par :
 - . concurrence aiguë alors que sur le plan national il existe généralement des accords interbanques réglant l'écart entre taux créditeurs et débiteurs;
 - absence d'application sur ce marché international de certaines réglementations nationales plus ou moins généralisée (par exemple coefficient de réserves minima)
 - importance réduite des frais généraux en raison des montants élevés traités dans un marché réservé aux opérateurs de premier ordre.

- d) la convergence de trois facteurs aujourd'hui très importants:
- accroissement du rôle économique des entreprises multinationales
 - économies d'échelle dérivées de l'utilisation d'une monnaie dont la circulation est aussi vaste que le dollar
 - élimination de l'importance des fuseaux horaires sur les affaires en raison des progrès des télécommunications.

Raisons particulières de l'accroissement du volume du marché intervenu en 1968-69

- a) politique monétaire restrictive des Etats-Unis qui a conduit les banques américaines à s'endetter sur le marché de l'Euro-dollar. Vers la fin de l'année 1969, cet endettement s'élevait à près de 12 mrd \$ contre 4,5 mrd fin 1967.
- b) certains phénomènes d'incertitude monétaire qui ont stimulé les emprunts sur ce marché au titre de financement d'opérations spéculatives sur l'or et contre la livre en 1968; sur le DM et contre le FF en 1969.

5. Implications du marché de l'Euro-dollar pour les Etats-Unis

a) sur le plan de la politique monétaire

- effets marginaux compte tenu de la masse monétaire des Etats-Unis (des mouvements liés au système de l'euro-dollar comparés à une masse monétaire - lato sensu - de 400 milliards de dollars).
- l'imposition d'un taux de réserves obligatoires minimum sur les emprunts sur le marché des euro-dollars (au-delà d'un plafond d'environ \$ 10 mrd) en 1969 ainsi que le relâchement en 1970 des limites de taux au titre de la "régulation Q" ont eu pour mobiles essentiels :

- éviter les distorsions sur le marché américain et pallier les phénomènes de concurrence entre banques devant les restrictions monétaires (plaintes de "petites" banques à l'égard des "privilèges" de fait des grandes banques de New-York notamment)
- alléger certaines des difficultés rencontrées par les pays européens (voir 6 ci-dessous).

b) sur le plan de la balance des paiements

La balance des paiements des Etats-Unis est affectée lorsqu'un résident américain (banque ou entreprise) intervient sur ce marché comme :

- déposant : augmentation du déficit mesurée par les transferts de liquidités;
- emprunteur : banque : pas d'effet sur le solde mesuré par les transferts de liquidités (1)
 entreprise : effet (purement comptable) d'amélioration du solde sur la base des liquidités et éventuellement - réel - dans certaines hypothèses.

6. Implications du marché de l'euro-dollar pour les pays européens

Dans certaines conditions, l'existence de ce marché a été bénéfique aux pays européens:

Italie en 1963/64 : financement du déficit extérieur par recours au marché évitant par là les pertes de réserves officielles (ce marché n'était "durci" de lui-même vis-à-vis des emprunteurs italiens dès que le sentiment d'un excès d'endettement s'était répandu.

Allemagne en 1968/69: recyclage des afflux de fonds sur le marché de l'euro-dollar (swaps banques commerciales banque centrale) limitant ainsi un accroissement non souhaité de réserves officielles et une érosion de la politique restrictive de crédit (mais cet effet initialement bénéfique a disparu et s'est même retourné à partir d'un certain degré des pressions spéculatives).

(1) Eventuellement amélioration du solde mesurée par les "transactions de réserve" (baisse des réserves en dollars détenues par pays partenaires). Ce phénomène combiné avec celui indiqué sous le tiret précédent explique notamment en grande partie l'évolution divergente de ces deux soldes en 1969.

- 6 -

D'une manière générale toutefois, le marché des euro-dollars compromet l'autonomie des autorités monétaires européennes sur le double plan évoqué ci-dessous. Pour apprécier l'importance de ces considérations, il convient de souligner la disproportion entre, d'une part, l'ampleur du marché de l'euro-dollar (45 milliards) et, d'autre part, celle de la masse monétaire dans les pays européens (de 60 à 70 milliards - lato sensu - dans les pays les plus importants).

- a) Il s'agit d'abord de la politique d'intérêt et de crédit notamment dans l'éventualité où le pays européen entend mener une politique monétaire relativement restrictive.
- b) Il s'agit aussi de la politique de balance des paiements et de réserve notamment dans l'éventualité où
 - le pays européen entend mener une politique d'aisance monétaire alors que la tendance inverse prévaut aux Etats-Unis;
 - des flux spéculatifs se trouvent facilités par les possibilités de financement offertes par le marché de l'euro-dollar.

Les problèmes se posant sur ces deux plans se conjuguent dans la pratique :

- difficulté de mener une politique monétaire restrictive sans provoquer une augmentation non souhaitée des réserves;
- difficulté de mener une politique d'aisance monétaire sans pertes excessives de réserves.

Il convient de noter que les moyens de défense des autorités monétaires européennes, prises isolément, vis-à-vis de l'influence exercée par le marché de l'euro-dollar comme courroie de transmission des impulsions monétaires américaines sont limités.

Ils sont en outre différents suivant les pays :

- France, Italie et Pays-Bas : - restriction de change
- régulation de la position extérieure des banques commerciales
- Belgique : - marché libre
- Allemagne : - ~~adoption~~ ^{recours} au truchement de la politique monétaire qui, bien qu'exercée avec détermination, rencontre des limites dans certaines circonstances, par exemple :

PE 25.665/Ann.I

- . vagues spéculatives de 1969 (rappelées ci-dessus)
 - . impossibilité, comme en 1964-65 (politique restrictive de la Bundesbank pour combattre la surchauffe interne) d'empêcher les entreprises de tourner les restrictions monétaires internes par des emprunts sur le marché de l'euro-dollar, et nécessité pour l'autorité monétaire, afin d'obtenir les résultats recherchés, d'agir avec une sévérité sans cesse accrue et dangereuse, en fin de compte, pour la sauvegarde d'un niveau d'activité souhaitable.
-

PE 25.665/Ann. I

ANNEXE II

Feuille de présence de la réunion de la commission économique des
22 et 23 octobre 1970 à Bruxelles

Présents : MM. LANGE, président,
BOERSMA, vice-président
ARTZINGER, BERKHOUWER (2), BERMANI, BOS,
BOURDELLES (1), BOUSCH (1), BOUSQUET (1),
BURGBACHER, CALIFICE, DE WINTER, FLAMIG,
Mlle LULLING
MM. MITTERDORFER, OELE, OFFROY, RIEDEL,
SCOCIMARRO, SPRINGORUM.

Excusés : MM. BERSANI, CIFARELLI, COLIN, GALLI, RAMAEKERS,
ROMEO, STARKE, VAN OFFELEN, WOLFRAM.

Participaient également à la réunion :

MM. AIGNER)
SPENALE (1)) pour le point 3 de l'ordre du jour
RADOUX (1)) pour le point 9 de l'ordre du jour

Assistaient également à la réunion sur invitation du président :

MM. BARRE, vice-président de la Commission européenne,
COPPE)
BORSCHETTE) membres de la Commission européenne
SPINELLI)

o

o o

Secrétariat des groupes politiques :

MM. DULCY, pour le secrétariat du groupe socialiste,
SILVESTRO, pour le secrétariat du groupe des libé-
raux et apparentés,
BOKANOWSKI, pour le secrétariat de l'Union Démocra-
tique Européenne

Documentation parlementaire et information :

MM. DUREN, KOHLER, ROOVERS et HOEK

Commissions et Etudes parlementaires :

M. LOCHNER

Secrétariat de la commission :

MM. GRUSSENDORF, MORMINO et
Van den BERGE
Mme RICHTER, assistance

(1) présent le 22 octobre 1970
(2) présent le 23 octobre 1970